

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

1.1 – Agence Nationale Pour l'Emploi	1 pt si tout bon sinon 0 point
1.2 – Mission locale, agences intérim, prospection directe, consulter les petites annonces, passer une annonce...	1,5 pt (0,5 pt x 3)
2.1 – Contrat à durée déterminée.	0,5 pt (si juste sigle, la moitié)
2.2 – La société Rousset et le salarié Thomas Lafond.	0,5 pt (si 1 seul, la moitié)
2.3 – Comptable.	0,5 pt
2.4 – Convention nationale du commerce de détail.	0,5 pt
2.5 – 1 mois. Vérifier si le salarié convient au poste demandé ou si le travail convient au salarié.	1,5 pt
2.6 – Effectuer le travail demandé, respecter le règlement intérieur...	1 pt
2.7 – Contrat à durée indéterminée, contrat intérim.	1 pt (2 x 0,5 pt)
3 – Compléter : le montant (55,5 €), le montant en lettre, l'ordre et lieu + date (14 septembre 2002 soit le samedi qui suit son embauche du 09 septembre).	2 pts (- 0,5 par erreur)
4.1 – Pour faire comme les autres, par défi, par curiosité, excitation de l'interdit, ...	1 pt (2 x 0,5 pt)
4.2 – Le système nerveux.	1 pt
4.3 – Intoxication, accidents physiques, accidents psychiatriques, overdose, septicémies, abcès.	2 pts (4 x 0,5 pt)
5.1 – Dioxyde de carbone, plomb, ...	1 pt (2 x 0,5 pt)
5.2 – Maux de tête, vertiges, asthmes, anémie, toux, ...	1,5 pt (3 x 0,5 pt)
5.3 – Utiliser les transports en commun, prendre le vélo pour les petits trajets, installer un pot catalytique, rouler électrique, ...	1 pt (2 x 0,5 pt)
6.1 – Horaires irréguliers, stress du nouveau travail, abus (alcool, bruit, fatigue physique...)	1 pt (2 x 0,5 pt)
6.2 – Horaires de sommeil/veille réguliers, pas de substances toxiques, pas de café, chambre à une température de 19°C maxi., activité sportive régulière, ...	1,5 pt (3 x 0,5 pt)

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE		Session 2003	
B.E.P. SECTEUR INDUSTRIEL et TERTIAIRE			
Vie sociale et professionnelle			
CORRIGE	Durée : 30 minutes	Coef. :	Page : 1/1